

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 10 (1889)
Heft: 2

Artikel: Le commerce de la Suisse avec l'Afrique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un bureau provisoire demeure chargé de la constitution d'une Société anti-esclavagiste autrichienne.

La **Suisse** non plus ne reste pas en arrière dans le mouvement anti-esclavagiste qui s'étend à presque tous les États européens. Comme la Société austro-hongroise, celle qui se crée en Suisse se compose de personnes appartenant à toutes les confessions religieuses et à tous les partis politiques. Le manifeste qu'elle a publié le 2 janvier 1889 a été envoyé avec notre précédent numéro à tous nos abonnés.

LE COMMERCE DE LA SUISSE AVEC L'AFRIQUE

L'ordonnance rendue par le Conseil fédéral, en 1884, au sujet de la statistique du commerce de la Suisse avec l'étranger, a permis au bureau fédéral de statistique de publier, à partir de 1885, un tableau annuel du commerce extérieur de la Suisse. Tandis qu'auparavant les publications du bureau se bornaient en grande partie à récapituler les résultats des sorties par les bureaux de péage, groupées d'après les lignes de frontières des États limitrophes, les tableaux actuels fournissent une image complète du mouvement d'échange de la Suisse avec les divers États, en tenant compte de la valeur des marchandises. Si l'absence d'un contrôle rigoureux des déclarations des expéditeurs empêche de tenir les tableaux d'exportation pour absolument exacts, du moins est-il permis de considérer leurs indications comme très approximatives. L'exactitude des résultats augmente, du reste, d'année en année, par le fait de l'expérience croissante des fonctionnaires et de la confiance plus grande des déclarants, surtout des négociants, qui reconnaissent de plus en plus les services que peut leur rendre une statistique bien faite. Quant aux articles d'importation, ils sont taxés annuellement par des experts; ce moyen, le seul qui puisse être employé, donne en Suisse de meilleurs résultats que dans les États voisins, aussi bien à cause de l'étendue restreinte de notre marché que parce que notre importation comprend essentiellement des matières premières, des denrées et quelques autres articles de commerce en gros, faciles à évaluer. Nous voudrions dans les pages qui vont suivre nous servir des trois tableaux publiés jusqu'à ce jour (1885, 1886, 1887), pour donner une idée d'ensemble du commerce de la Suisse avec l'Afrique.

Si nous consultons l'*Atlas représentant le développement de l'industrie et du commerce de la Suisse de 1770 à 1870*, par le D^r H. WARTMANN,

nous constatons qu'en 1770, le trafic de la Suisse avec l'Afrique était à peu près, sinon absolument nul. Peut-être quelques articles suisses pénétraient-ils alors en Égypte ou dans les colonies européennes de la région méridionale, mais c'était par l'intermédiaire du Portugal, des Pays-Bas ou des ports italiens. Le commerce direct n'existait pas. En 1820, quelques échanges se faisaient avec l'Égypte, la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc auxquels la Suisse vendait des cotonnades et des mousselines.

En 1870, le commerce suisse-africain s'est sensiblement accru. Tout le littoral septentrional ainsi que la région côtière qui s'étend, à l'ouest, de Saint-Louis, au Cap, et au sud et à l'est, de cette ville à Makdischu, peuvent être considérés comme faisant partie du marché d'exportation de la Suisse. Les ports principaux par lesquels les marchandises suisses pénètrent dans l'intérieur du continent sont : au nord : Alexandrie, Benghazi, Tripoli, Tunis, Bône, Alger et Tanger ; à l'ouest : Rabat, Mogador, Saint-Louis, Bathurst, Freetown, Accra, Whydah, Benin, Libreville, Landana, Saint-Paul-de-Loanda, Saint-Philippe-de-Benguela, Mossamédès, Port-Nolloth, le Cap ; au sud et à l'est, Port-Élisabeth, D'Urban, Inhambané, Sofala, Mozambique, Quiloa, Mombas, Zanzibar, Melinde et Makdischu. Enfin, un faible commerce existe avec l'île de Nossi-Bé près de la côte de Madagascar. Les cotonnades, les mousselines et les broderies forment toujours la presque totalité des exportations ; toutefois les produits de l'horlogerie et de la bijouterie donnent lieu à un certain commerce avec l'Égypte, l'Algérie et le pays du Cap ; il en est de même des soieries.

Depuis cette époque le mouvement des échanges entre la Suisse et les pays africains n'a fait qu'augmenter. En 1887, il s'est élevé au chiffre total de 17,500,000 francs, importation et exportation réunies ; sans doute, par rapport au commerce total de la Suisse avec l'étranger, qui dépasse un milliard et demi, les échanges avec l'Afrique sont peu de chose (1,47 pour cent environ), mais n'oublions pas que la Suisse, n'ayant pas de colonies, n'a pas bénéficié des changements survenus dans la situation de l'Afrique, au même titre que d'autres puissances dont les possessions se sont accrues ; en outre, les 17,500,000 francs cités plus haut représentent un commerce réel, et non, même pour la plus faible partie, ce mouvement commercial artificiel créé par les relations officielles d'un État avec ses colonies : ravitaillement des troupes, envois aux fonctionnaires, etc.

Le chiffre de 17,500,000 francs, en nombre rond, se répartit de la

manière suivante pour l'exportation et l'importation, entre les diverses parties de l'Afrique :

1887	Importation. (Francs.)	Exportation. (Francs.)
Égypte.....	13.098.800	1.376.000
Tripolitaine, Tunisie, Algérie et Maroc.....	501.500	2.267.000
Côte occidentale et Pays du Cap.....	18.000	86.000
Côte orientale et Madagascar.....	5.000	189.000

La somme relativement considérable à laquelle s'élèvent les importations d'Égypte en Suisse ne doit pas nous étonner ; c'est d'Égypte, en effet, que les cantons de Saint-Gall, de Thurgovie, d'Argovie, de Zurich et de Glaris tirent une partie du coton brut qui est converti en divers tissus dans leurs fabriques. Au milieu de ce siècle, la Suisse s'approvisionnait de ce produit presque exclusivement aux États-Unis, mais depuis la guerre de sécession ou de l'esclavage, pendant laquelle les manufactures européennes durent cesser de travailler faute d'aliment, les filateurs anglais ont favorisé l'introduction de la culture du coton dans l'Inde, en Perse, en Turquie d'Asie et en Égypte où il a trouvé un sol et un climat favorables. Le coton égyptien arrive en Suisse par les ports de Trieste et de Marseille. Les exportations de Suisse pour la Berbérie atteignent un total assez élevé qui s'explique par l'établissement en Algérie et en Tunisie de colons suisses qui continuent les relations avec la mère patrie et y achètent les choses qui leur manquent. C'est ainsi que se sont créés pour l'Angleterre et l'Allemagne des débouchés importants dans toutes les parties du monde ; si l'émigration est, dans une certaine mesure, préjudiciable à la mère patrie en lui enlevant un certain nombre de bras, elle profite grandement à son commerce extérieur.

Les chiffres si faibles du commerce de la Suisse avec les côtes occidentale et orientale de l'Afrique causent une certaine surprise ; pour qui connaît l'habileté et l'énergie des négociants suisses, ces sommes paraissent au-dessous de la vérité ; mais l'explication de ce fait se trouve dans l'habitude qu'ont les commerçants des pays qui nous entourent d'expédier, comme marchandises françaises, allemandes, anglaises ou autres, des produits fabriqués en Suisse. Toutefois il est indéniable que la Suisse n'a pas su profiter autant que les autres pays de l'ouverture récente de l'Afrique centrale au commerce étranger. Pour le moment les filateurs de Manchester, les grandes maisons allemandes, françaises, belges et hollandaises rendent la concurrence bien difficile. Les industries suisses n'étant pas nées du sol et manquant des aliments nécessaires, la houille et le fer, qu'il faut faire venir de l'étranger, sont dans de mauvaises conditions pour soutenir la lutte commerciale, d'autant plus

que leurs produits n'ont pas d'issue directe vers la mer et doivent transiter à travers les pays voisins, ce qui augmente encore le prix de revient.

Il y a lieu de remarquer que si le commerce de la Suisse avec l'Afrique, en 1887, (17,500,000) est en avance sensible sur 1886 (14,500,000), il se trouve au-dessous du chiffre atteint en 1885 (18,500,000). La différence porte surtout sur l'exportation, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

1885	Importation. (Francs.)	Exportation. (Francs.)
Égypte.....	12.217.000	2.188.000
Tripolitaine, Tunisie, Algérie et Maroc.....	506.500	2.719.000
Côte occidentale et Pays du Cap.....	13.000	207.000
Côte orientale et Madagascar.....	6.500	137.000

Ainsi, tandis qu'en 1887 les importations sont sensiblement égales à ce qu'elles étaient en 1885, les exportations sont en recul pour tous les pays sauf pour la côte orientale; tandis que de 1885 à 1887 le trafic extérieur de la Suisse a augmenté de 6 % environ, le commerce avec l'Afrique a diminué dans la même proportion. Il y a là un fait anormal et dont il serait intéressant de rechercher les causes. Résident-elles dans l'augmentation des droits de douane, dans les difficultés de ce commerce lointain, qui ont été de nature à rebuter ceux qui avaient cherché à ouvrir à leurs marchandises de nouveaux débouchés, ou peut-être dans la prise de possession de beaucoup de territoires africains par les grandes puissances européennes, acte qui aurait ouvert les marchés à ces puissances et les aurait fermés aux États dépourvus de colonies et de marine? Il serait difficile de le dire.

Voici maintenant comment se répartissent les sommes citées plus haut pour l'importation et l'exportation en 1887, entre les principaux articles de commerce :

Commerce de la Suisse avec l'Égypte.

	Importation (en Suisse). (Francs.)	Exportation (hors de Suisse) (Francs.)
Gomme.....	14.800	—
Produits chimiques.....	—	6.817
Bois.....	—	5.378
Chaussures.....	—	346.658
Autres ouvrages en cuir.....	—	7.055
Livres, gravures, instruments de musique, etc...	—	15.460
Horloges et montres.....	—	216.569
Outils et ouvrages en fer.....	—	12.859
Chaudronnerie, ouvrages en cuivre.....	—	900
Orfèvrerie d'or et d'argent, bijouterie vraie.....	—	27.325

	Importation (en Suisse). (Francs.)	Exportation (hors de Suisse). (Francs.)
Tabac, cigares, cigarettes.....	58.500	76.796
Denrées alimentaires.....	7.038	34.922
Papier et carton.....	—	18.510
Coton brut.....	13.010.832	—
Tissus coton, laine et soie, broderies.....	3.360	602.709
Peaux tannées, feutres, tapis.....	—	1.294
Quincaillerie, mercerie, jouets.....	2.725	1.479

*Commerce de la Suisse avec l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine
et le Maroc.*

Gomme.....	23.600	—
Produits chimiques.....	200	4.135
Bois.....	210	2.711
Chaussures.....	—	3.122
Livres, gravures, instruments de musique, etc...	1.265	7.611
Horloges et montres.....	—	40.864
Machines.....	—	37.915
Outils et ouvrages en fer.....	200	4.142
Orfèvrerie, bijouterie.....	—	1.520
Tabac, cigares, cigarettes.....	107.690	194.262
Denrées alimentaires.....	13.905	555.188
Vin et alcool.....	75.474	22.529
Huiles d'olives.....	17.250	—
Huiles grasses de tout genre.....	35.600	—
Papier et carton.....	—	1.770
Tissus coton, laine, soie, broderies.....	—	1.388.729
Laine brute.....	36.080	—
Paille brute.....	198.475	—
Chapeaux.....	—	1.150
Matières animales.....	1.500	—
Quincaillerie, mercerie, jouets.....	—	651

Commerce de la Suisse avec la côte occidentale et le Pays du Cap.

Gomme.....	2.400	—
Livres, gravures, etc.....	—	2.361
Horloges et montres.....	—	4.095
Armes.....	—	725
Café.....	—	1.295
Denrées alimentaires.....	—	1.899
Tissus coton, laine, soie, broderies.....	—	74.990
Laine brute.....	14.520	—

Commerce de la Suisse avec la côte orientale et Madagascar.

Horloges et montres.....	—	200
Ouvrages en fer.....	—	2.125
Café.....	3.300	—
Denrées alimentaires.....	—	2.948
Feutres.....	—	6.350
Mercerie.....	850	—
Tissus coton, laine, soie, broderies.....	—	177.231

Ces tableaux prouvent que le coton brut et les tissus divers forment

la majeure partie des transactions entre la Suisse et l'Afrique, d'où il ressort que c'est la Suisse orientale qui bénéficie le plus de ce commerce. La Suisse occidentale n'y contribue encore que pour une faible part représentée surtout par les articles d'horlogerie et de bijouterie. Quant au mouvement commercial auquel donne lieu la vente ou l'achat de la gomme, des ouvrages en fer, du tabac, des denrées alimentaires, du papier, des huiles, de la paille, du café, il intéresse la Suisse dans son entier.

Il ressort clairement des indications statistiques qui précèdent que la Suisse n'a pas bénéficié des progrès survenus depuis un siècle dans la connaissance de l'Afrique autant que sa puissance industrielle et commerciale semblait permettre de le prévoir. Alors que toutes les nations commerçantes développent leurs relations de ce côté, que de nouvelles lignes de paquebots se créent, que de nouvelles colonies et de nouveaux États se fondent, la Suisse semble rester plus ou moins à l'écart de ce mouvement. Sans doute, sa situation spéciale explique dans une certaine mesure le peu d'importance du commerce suisse-africain. Mais nous ne voulons pas croire qu'il en soit encore longtemps ainsi. La Suisse a besoin de tous les produits que fournit l'Afrique; elle est à même de vendre aux indigènes, aux colons, aux missionnaires, les cotonnades, les tissus de laine et de soie, les objets en paille, les machines, la bimbeloterie et tout ce qui leur est nécessaire. Il y a donc possibilité pour les négociants et les industriels d'augmenter leurs relations avec ces régions qu'ils ont trop délaissées jusqu'à ce jour. Les autorités cantonales et fédérales doivent les seconder dans cette œuvre; il est de leur devoir de faire connaître au monde des affaires, par la création de musées commerciaux, ce qu'il peut importer d'Afrique, et en outre de l'informer de ce qu'il peut y vendre, en établissant des consulats dans la plupart des ports et des marchés de l'intérieur, et en multipliant les rapports entre la mère patrie et ses représentants dans ces pays lointains.

CORRESPONDANCE

Lettre de Tati, de M. A. Demaffey, ingénieur des mines.

Tati (Ma-Tébéléland), 15 novembre 1888.

Cher monsieur,

Les *Concession's hunters* ont afflué au Ma-Tébéléland cette année, en si grand nombre, que le peuple et le roi ont pris peur, s'imaginant que les blancs allaient